Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA SAINT-MARTIAL
Numéro du lot	fd15-371
COMMUNE(S)	SAINT-MARTIAL
Massif chevreuil	Aubrac
Massif cerf	UG Vallée de la Truyère

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	CHASSANY Gaetan
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	Le Bourg, 15110 MAURINES
Téléphone (fixe et portable)	06 75 87 08 11
Courriel	fd15-371@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 653.00	Surface Totale: 1161.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2024 / 2025

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	13	14	1	28	11		
Réalisation année précédente	13	15	0	28	11		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Baisse				Baisse		
Attribution théorique					16		
DEMANDE 2024 / 2025	10	10		20	11		

Fait le vendredi 8 mars 2024 à MAURINES Signature